Référendum du 29 mai 2005

CE QU'IL VAUT MIEUX SAVOIR AVANT DE VOTER

A GAUCHE POUR LE NON



Référendum du 29 mai 2005

A GAUCHE POUR LE NON

Vous recevez actuellement, à votre domicile, les documents officiels en vue du référendum du 29 mai. Vous le constatez : **le non n'a droit qu'à un seul bulletin de vote ! Les formations de gauche, les syndicats, les associations engagées pour ce vote n'ont pas été autorisées à vous faire connaître leur opinion. Par contre, le oui est défendu sur des pages et des pages !**

Ce mépris de démocratie n'est pas une exception. Ces dernières semaines, vous n'avez pas eu le droit à une information équitable. Le président de la République, qui dirige la campagne pour le oui, le gouvernement, les partis de droite, le patronat, les forces dirigeantes de l'Union européenne ont mobilisé tous les moyens dont ils disposent dans un véritable déluge de propagande.

Pourtant le 29 mai, le non peut l'emporter. Vous avez l'expérience des conséquences des décisions prises par l'Union européenne : aggravation du chômage, de la précarité, de la baisse du "coût du travail", des attaques contre les services publics, des délocalisations.

Le traité qui vous est soumis prétend inscrire ces politiques de droite dans la Constitution. *"Pour cinquante ans"* comme l'a dit son auteur, l'ancien président Giscard d'Estaing !

Le 29 mai, votre vote va redonner son sens à L'Europe. Si la France rejette ce traité, l'ouvrage devra être remis sur le métier pour que l'Union européenne soit conçue non plus pour les marchés financiers mais pour ses peuples.

Votre vote non va être la sanction que redoutent la droite et le patronat. Il va donner davantage de poids aux refus et aux exigences des grandes mobilisations sociales, en France et en Europe. Il va être le vote de toutes celles et tous ceux qui veulent qu'on les écoute et qu'on les respecte, sur leur lieu de travail ou dans leur quartier.

Enfin, votre vote non va être le vote pour permettre à la gauche de réussir. Comment demain donner la priorité à l'emploi, aux salaires, aux services publics alors que cette Constitution interdit toute entrave à la loi de *"concurrence libre et non faussée"* ?

Votre vote non va être le vote du rassemblement de toute la gauche pour une véritable politique de gauche.

Le 29 mai, chaque voix va compter. La vôtre va peser aussi lourd que celle de Chirac, de Sarkozy, de Raffarin ou des patrons du Medef. Ce n'est pas si fréquent ! La décision vous appartient.

PCF
Parti Communiste français

LE PIÈGE LIBÉRAL : VOICI LES PREUVES

Un projet de loi de propagande

On nous demande de dire oui ou non au projet de loi du gouvernement Raffarin. Vous l'avez reçu à domicile : il comporte un "exposé de motifs" qui promet monts et merveilles. Mais ces propos sont partiaux et mensongés. Le texte du traité contredit totalement ces bonnes paroles. Voici les preuves :

Les principes libéraux gravés dans le marbre

"La liberté pour la banque, les capitaux, la concurrence…" **Et nous, les peuples ?**

Le principe cental est inscrit [dès l'article I-3-2] : *"un marché intérieur où la concurrence est libre et non faussée"*. *"La libre circulation des personnes, des services et des capitaux"* est définie comme une *"liberté fondamentale"* [article I-4-1]. La politique économique et monétaire de l'Union, encadrée par les décisions de la toute-puissante Banque centrale européenne *"indépendante"* de toute intervention publique [article I-30 et III-185 à 191] vise à la réalisation de ces principes libéraux. Tout y est soumis.

Les droits sociaux tirés vers le bas

Fini le "droit **au** travail" : on n'aura plus que le "droit **de** travailler" si on peut…

Pas de clause de non-régression sociale ; et même interdiction de l'harmonisation des droits du travail [article III-207]. C'est par *"le marché"* que doit se faire l'harmonisation des systèmes sociaux [article III-209] ! Flexibilité et précarité sont expressément encouragés [article III-203]. Le droit au travail disparaît au profit du *"droit de travailler"* [article II-75-1] ! Le droit à la protection sociale est remplacé par un *"droit d'accès aux prestations"* [article II-94-1]. Le droit de grève est… évoqué et est accordé *"aux employeurs"* [article II-88] : le lock-out devient un droit constitutionnel !

Les services publics menacés

"Encourager la privatisation…" **Qui peut croire qu'on sauvera nos services publics ?**

Les services publics disparaissent et sont remplacés par des *"services d'intérêt économique général"* soumis aux règles de la concurrence [article III-166]. Leur privatisation est encouragée : *"Les Etats membres s'efforcent de procéder à la libéralisation des services au-delà de la mesure qui est obligatoire"* [article III-148], ainsi que leur mise en concurrence : *"Les restrictions à la libre prestation des services à l'intérieur de l'Union sont interdites"* [article III-144]. La directive Bolkestein sur *"la libéralisation des services"* ne fait qu'appliquer ces dispositions.

Des "droits fondamentaux" restrictifs

Ni laïcité, ni droit au divorce ou à l'IVG, ni vote des résidents étrangers, cas autorisés de peine de mort !

La partie II affirme des *"droits fondamentaux"*. Beaucoup sont en retrait de ceux dont nous disposons. Pas de référence à la laïcité, ni au droit de vote des résidents étrangers hors UE. Les droits au divorce ou à l'IVG ne figurent pas, contrairement au *"droit à la vie"* [article II-62], étendard des groupes de pression anti-avortement. De plus, l'ensemble des droits proclamés *"ne crée aucune compétence ni aucune nouvelle tâche pour l'Union"* [article II-111]. Enfin, l'article II-112-7 renvoie l'interprétation de ces droits à des *"explications"*. Celles-ci indiquent par exemple que la peine de mort, abolie à l'article II-62,2… peut s'appliquer dans des cas particuliers !

Une démocratie rabougrie

Nos élus n'ont pas le pouvoir de déposer des lois **Où est la démocratie ?**

Le pouvoir de présenter une loi n'est pas accordée au Parlement européen : il revient à la Commission européenne [article I-26-2]. Les membres de celle-ci ne sont pas élus [article I-26-4]. Le *"droit de pétition"*, évoqué dans le texte, n'est aucunement défini et peut très bien se traduire par une autorisation aux citoyens de crier dans le désert.

Une europe liée aux Etats-Unis

L'Otan : une institution européenne ? **NON**

L'article I-41-3 prévoit que *"les Etats membres s'engagent à améliorer progressivement leurs capacités militaires"*. L'Otan devient une institution européenne, puisque les engagements de l'Union doivent demeurer *"conformes aux engagements souscrits au sein de l'Otan"* [article I-47-1]. En outre, *"les restrictions aux mouvements de capitaux sont interdites"* [article III-156], ce qui rend de fait impossible la taxe Tobin.

L'environnement sacrifié

Environnement, développement durable : **de purs vœux pieux !**

A plusieurs reprises, le texte affirme l'objectif d'un *"développement durable"*. Mais un tel développement est contradictoire avec le sacrifice des services publics et, de façon générale, avec le dogme de la *"concurrence libre et non faussée"*. Ainsi, la qualité des produits agro-alimentaires et la préservation de l'environnement ne sont nulle part évoquées quand il est question de la politique agricole.

QUE SE PASSERA-T-IL SI LE NON GAGNE ?

La victoire du non va permettre de rejeter ce traité, qui inscrirait la politique de la droite et du gouvernement Raffarin dans la Constitution européenne. C'est un motif suffisant pour choisir ce vote. Mais que se passera-t-il alors pour l'Europe ? Les partisans du oui prédisent les pires catastrophes : *"L'Union européenne sera paralysée…"*; *"La France sera isolée et n'aura aucune chance de se faire entendre…"* **Vraiment ?**

Mais lorsque la France, contre l'avis de la majorité des Etats membres de l'Union européenne, s'est élevée contre la guerre américaine en Irak, son message est-il passé inaperçu ?

Si la France dit non, une réalité nouvelle sera apparue en Europe. Un des pays fondateurs de l'Union européenne en aura contesté les fondements libéraux. Ce verdict fera écho aux exigences d'Europe sociale, démocratique, pacifique qu'expriment les autres peuples qui n'ont pas la chance de pouvoir s'exprimer et ont été privés de véritables débats.
Le choix de la France permettra de mettre sur le devant de la scène européenne les aspirations et propositions des peuples européens aujourd'hui systématiquement étouffées. Il ouvrira un débat nouveau sur les priorités et les finalités de l'Union européenne.

Il faudra en tenir compte pour écrire un autre texte, en faveur duquel il sera cette fois possible de voter oui ! Un texte non plus élaboré en petit comité, sous la dictée des puissances financières, mais conçu avec l'apport des citoyennes et citoyens, dans un processus de démocratie participative, habité par d'autres logiques qui redonnent son sens à l'Europe.
C'est cette possibilité d'ouvrir une nouvelle page pour l'Union européenne et ses peuples que va permettre le non de la France. Une possibilité que le Traité constitutionnel interdirait pour une longue période.

UNE AUTRE EUROPE

Si le non l'emporte, il faudra en tirer les conséquences, Les Françaises et les Français auront dit clairement ce qui, à leur avis, ne peut plus durer en Europe. L'exigence de mesures immédiates pour répondre à ce verdict prendra beaucoup plus de force. Ainsi : l'abandon (et non pas le "réexamen") de la directive Bolkestein, de la directive sur le temps de travail, des directives de mise en concurrence des services publics, de la directive portuaire ; l'adoption d'une directive de protection sur les licenciements collectifs ; la mise hors des règles de la marchandisation des secteurs de l'éducation, de la santé, de la culture, de l'eau ; des nouvelles missions assignées par la Banque centrale européenne et l'abandon du pacte de stabilité ; l'obligation de respecter les accords de Kyoto ; l'annulation de la dette des pays du Sud envers les Etats membres.
Au-delà, la discussion au grand jour devra s'engager, en France et à l'échelle de l'Europe, pour donner de nouvelles institutions et de nouvelles priorités à l'Union européenne.
De nouvelles institutions devront permettre notamment : l'élargissement des pouvoirs d'intervention et de contrôle des citoyens et des salariés ; le renforcement du rôle du Parlement européen et des parlements nationaux ; le respect du principe de laïcité ; l'établissement d'une citoyenneté européenne de résidence ; le refus de placer l'Otan au rang d'institution européenne.

Simultanément, **une réorientation profonde des politiques de l'Union européenne est indispensable : des mesures précises pour éradiquer le chômage et la précarité ; ce qui permettrait la création d'un système de sécurité d'emploi et de formation ; la transformation du statut de la Banque centrale européenne, qui devra concourir à cet objectif ; l'abandon du pacte de stabilité ; le principe de non-régression sociale et la garantie de droits réels pour les salariés, pour la retraite, pour la protection sociale ; le développement de services publics échappant aux lois de la concurrence ; une politique active de l'environnement ; une action systématique en faveur du désarmement, de la paix, de la démilitarisation et de la démocratisation des relations internationales…**

Appel à souscription : de l'argent pour le droit à l'information et le débat démocratique

Les enjeux posés par le projet de constitution européenne sont très importants pour la vie quotidienne et l'avenir commun des peuples des 25 pays constituant l'Union.

- Le Parti communiste français a révélé le contenu du traité constitutionnel dès le 10 septembre 2003.
- Il a ensuite mené campagne pour obtenir un référendum (rappelons que bon nombre de gouvernements des pays de l'U.E. n'ont pas souhaité organisé de référendum, préférant un vote par leur parlement - exemples : l'Allemagne et l'Italie).
- Le PCF agit pour permettre des confrontations de points de vue (il partage son temps de parole officiel à d'autres partisans du NON comme LCR, Attac ou des socialistes pour le NON).
- Il exige maintenant un véritable débat démocratique dans les médias et des financements publics.

Cette ambition d'un vaste débat citoyen est la condition pour que chacun se fasse son opinion en toute connaissance de cause. Le PCF est déterminé à amplifier cette confrontation démocratique et il a ouvert une collecte nationale de 500 000 euros au service de cet objectif. Résolument engagé contre ce projet de constitution ultra-libérale qui ne peut qu'aggraver toutes les difficultés d'aujourd'hui, le Parti communiste français milite pour un NON d'espoir et ainsi donner sa chance à une autre Europe, une Europe de progrès social et démocratique.
Quelle que soit votre position, vos interrogations, vos hésitations ou décisions, la politique a besoin de votre intervention pour vous être utile. **Participez à cette souscription.**

Je verse ________________ euros

Nom : ______________________ Prénom : ______________________

Adresse : ____

____

Le versement par chèque, à l'ordre de l'ADF-PCF38, donne droit à une déduction fiscale de 66%. Pour cela, vous recevrez un reçu fiscal. Chèque à envoyer à la fédération du PCF de l'Isère, 20, rue Emile-Gueymard, BP1503, 38025 Grenoble cedex 1

Le Parti communiste français : un parti libre pour construire un monde juste

❐ Je désire être informé(e) des initiatives prises pour le NON

❐ Je souhaite adhérer au Parti communiste français

Nom : ______________________ Prénom : ______________________

Adresse : ____

____

Email : ______________________ Tél : ______________________

L'EUROPE MÉRITE UN

OUI

